

Séance ordinaire du 30 août 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trente août deux mille vingt-deux neuf heures quinze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Isabelle Demers et Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement) et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-08-78

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 30 août 2022.

CE-2022-08-79

Approbation du procès-verbal des séances des 22 et 23 août 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 22 et 23 août 2022.

CE-2022-08-80

Avis de motion du Règlement RVCE-2022-22-44 modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif (subdélégation au directeur de l'Environnement du pouvoir d'inscrire un avis sur le registre foncier en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

Le membre du comité exécutif Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2022-22-44 modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-060.

Ce règlement a pour objet de subdéléguer le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) au directeur de l'Environnement, ainsi qu'aux coordonnateurs de cette direction et leurs représentants mandatés à cette fin et de prévoir qu'une liste des avis inscrits soit déposée annuellement au comité exécutif.

CE-2022-08-81**Aide financière au Club lions St-Étienne/St-Rédempteur/St-Nicolas inc.**

Il est résolu d'accorder une aide financière de 2 250\$ au Club lions St-Étienne/St-Rédempteur inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-08-82**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-068](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-068, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-08-83**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-069](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-069, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-08-84**Règlement décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques**

[Document d'aide à la décision FIN-2022-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-036. Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 645 750 \$, d'un terme de trois ans et remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CE-2022-08-85**Vente de parties du lot 6 506 480 du cadastre du Québec à Entreprise Vézina et filles inc. (rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot**

[Document d'aide à la décision DEV-2022-099](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat d'Entreprise Vézina et filles inc. portant sur des parties du lot 6 506 480 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-099, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Entreprise Vézina et filles

inc., d'affecter un montant de 84 000,48 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces parties de lot ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

CE-2022-08-86

Demande de crédits budgétaires additionnels pour les travaux de dispositions de matériaux et augmentation du coût du contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac (parc industriel et technologique de Bernières)

[Document d'aide à la décision APP-2022-172](#)

Il est résolu d'accorder des crédits budgétaires additionnels pour des dépenses d'investissement au montant de 1 367 000 \$, relatives aux travaux de disposition de matériaux (parc industriel et technologique de Bernières), correspondant à l'aide financière accordée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'augmentation du coût du contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac (parc industriel et technologique de Bernières), attribué par la résolution CV-2022-03-51, à Les transporteurs en vrac de la rive-sud, au montant de 650 000,00 \$, avant TPS et TVQ.

CE-2022-08-87

Demande au gouvernement du Québec d'autoriser l'acquisition d'immeubles en conformité avec l'article 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes* (projet d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-021-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de de demander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes*, l'obtention d'une autorisation permettant l'acquisition par expropriation, à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques :

- une partie du lot 2 154 298 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 222 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1 à la fiche de prise de décision APP GI-2022-021-R-1;
- une partie du lot 3 369 742 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 228 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 637 404 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 162 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à

l'annexe 3 à cette fiche de prise de décision;

- une partie du lot 5 578 573 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 234 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 4 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 2 154 285 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 230 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 5 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 2 154 263 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 231 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 6 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 208 914 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 232 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 7 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 208 915 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 233 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 8 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 2 154 313 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 223 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 9 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 5 791 007 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 224 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 10 à cette fiche de prise de décision ;
- une partie du lot 3 318 646 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 197 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 11 à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-08-88

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 370 709 du cadastre du Québec (projet de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-018-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 6 370 709 du cadastre du Québec, d'une superficie de 333,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 184 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-018-R-1, et d'autoriser la procureur ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

CE-2022-08-89

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 1) (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2022-152](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (phase 1) (secteur Lévis) (appel d'offres 2022-55-98), à FNX-innov inc., pour une dépense estimée à 217 470,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de quatre ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-08-90**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 23

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
